



Dépêche n° 693756

Social / RH - Ressources humaines

Par: Sophie Alary - Publiée le 14/06/2023 à 09h45

[Lien dépêche](#)

🕒 4 min de lecture

## La ministre des Sports annonce un plan d'accélération de la pratique sportive en milieu professionnel

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, annonce le 12 juin 2023 un plan d'accélération de la pratique sportive en milieu professionnel. Il a vocation à être un véritable "levier stratégique" pour développer l'activité physique et sportive en entreprise avant les Jeux de Paris 2024 et devra permettre tout à la fois d'accompagner les employeurs, d'améliorer concrètement la santé des salariés et de communiquer à travers des événements phares en amont des Jeux olympiques et paralympiques.

À fin 2024, "une structure sur quatre aura mis en place des aménagements pour favoriser la pratique [du sport] de ses équipes" : c'est l'ambition affichée par Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, alors qu'elle vient d'annoncer un plan d'accélération de la pratique sportive en milieu professionnel le 12 juin 2023. Devant un parterre d'acteurs du sport, du secteur privé et de la fonction publique réunis dans le cadre d'un atelier du "cycle d'IPCS" (Impulsion politique et de coordination stratégique), la ministre affirme vouloir faire du sport en milieu professionnel un levier stratégique du développement de l'activité physique et sportive avant les Jeux de Paris 2024.

Une série d'actions vont être déployées autour de trois axes principaux : l'incitation et l'accompagnement des employeurs dans la mise en place d'une activité physique et sportive au sein de leurs structures, l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail grâce au sport, ainsi que l'organisation d'événements phares et incitatifs avant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Dans un avis rendu en février 2022, l'Anses indique que l'excès de temps passé assis et le manque d'activité physique exposent 95 % des Français à un risque majeur de détérioration de leur santé. Alors que la lutte contre la sédentarité se joue en partie dans le milieu professionnel, la pratique d'une activité physique et sportive en milieu professionnel reste trop peu développée : selon le baromètre Medef Paris 2024, publié en décembre dernier, seuls 13 % des employeurs disent avoir mis en place des aménagements ou des solutions pour leurs salariés.

### ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS et améliorer la santé des salariés

Le Medef s'est engagé lors de l'annonce du plan à mettre à la disposition de tous les employeurs, à compter du 1er juillet 2023, un outil "simple et innovant" pour permettre aux patrons du secteur privé de calculer les bénéfices de la mise en place d'une activité sportive au sein de leurs structures. Un travail spécifique sera piloté par la Direction des Sports et l'ANS (Agence nationale du sport) pour développer la pratique sportive des indépendants et des autoentrepreneurs. L'ANS souhaite par ailleurs mieux référencer les prestataires sportifs (clubs, salles de sport, coaches, etc.) sur la plateforme "Solution sport entreprise" (1) dont une deuxième version est attendue début 2024.

De son côté, la Direction des sports va renforcer sa communication auprès des employeurs sur le cadre juridique et fiscal applicable à la promotion des activités physiques et sportives. Un décret en date du 28 mai 2021 permet aux entreprises de bénéficier d'exonérations de cotisations sociales sur les dépenses qu'elles engagent en faveur de la pratique du sport par leurs salariés, dans la limite annuelle de 5 % de la valeur mensuelle du plafond de la sécurité sociale multipliée par l'effectif de l'entreprise ([lire sur AEF info](#)). Un "[Guide à l'usage des employeurs sur la pratique sportive en milieu professionnel](#)" vient également d'être publié et la Direction des Sports s'engage à former des référents sport en milieu professionnel au sein des Conférences régionales du sport.

De son côté, le député Karl Olive (Renaissance, Yvelines) a annoncé le 12 juin qu'il allait piloter une mission parlementaire sur le sport en milieu professionnel. Les objectifs de la mission doivent être discutés et validés prochainement par la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

## des événements pilotes avant les jeux paris 2024

Un grand événement "sport en entreprise" se déroulera de septembre 2023 au printemps 2024. Lancé en partenariat avec la Fédération française du sport en entreprise et le groupe Start, il devrait être l'un des temps forts de la Grande cause nationale 2024 "développement du sport". Et, dans le cadre de la semaine "Sentez-vous sport" du CNOSE (Comité national olympique et sportif français) et de la "semaine européenne du sport", une journée nationale du sport en milieu professionnel sera organisée le 28 septembre 2023. Elle aura vocation à mobiliser très largement les entreprises, les partenaires sociaux, les administrations publiques, les mouvements sportifs et les acteurs privés.

Enfin "parmi les 16 engagements pour faire des jeux économiquement et socialement responsables figure un engagement pour promouvoir le sport en entreprise, rappelle Bernard Thibaut, représentant le comité de la Charte sociale de Paris 2024. "C'est une opportunité pour les partenaires sociaux engagés au sein du comité d'avancer concrètement sur cet enjeu." Les partenaires des jeux, comme PwC, EDF ou la FDJ, se sont ainsi engagés à renforcer leurs actions en faveur de la pratique du sport en milieu professionnel par leurs salariés.

## une nouvelle étude medef-goodwill sur l'impact du sport en entreprise

Le 12 juin 2023, le Medef a présenté à la ministre des Sports sa deuxième étude sur les impacts économiques de l'activité physique et sportive sur l'entreprise, les salariés et la société civile (la première a été publiée en 2015).

Une méthode de calcul mise en place par le cabinet Goodwill Management permet d'estimer le niveau d'effort des salariés d'une part, et d'engagement des entreprises de l'autre. À partir des deux échelles ensuite croisées, Goodwill Management a construit trois types de mesures de l'impact économique d'une activité physique et sportive, qui montrent que :

- Un salarié économise entre 53 euros et 79 euros sur son budget santé, selon l'intensité de sa pratique sportive ;
- La pratique du sport d'un salarié fait économiser entre 185 euros et 353 euros à la collectivité ;
- La productivité d'un salarié engagé dans un sport augmente d'au moins 4,5 % et peut s'accroître jusqu'à 7,9 %.

AEF info est un **groupe de presse professionnelle numérique et organisateur d'évènements**. AEF info produit tous les jours une information de haute qualité qui mobilise une équipe de **80 journalistes** spécialisés permanents à Paris et en régions.

C'est un outil de travail, d'aide à la décision, d'information et de documentation utilisé tous les jours par plus de **20 000 professionnels et 2 000 organisations abonnées** (médias, institutions, collectivités territoriales, entreprises, fédérations, syndicats, associations).

#### **5 SERVICES D'INFORMATION, 18 DOMAINES ET 2 HEBDOS**

Les cinq services d'information spécialisés d'AEF info diffusent (Social RH, Enseignement Recherche, Développement durable, Habitat & urbanisme, Sécurité Globale) à leurs abonnés un service d'information continue par courrier électronique et via l'application mobile. Être abonné à ces services, c'est avoir l'assurance d'être informé rapidement, précisément et objectivement des faits essentiels.

**[Cliquez ici pour tester gratuitement les services d'information AEF info](#)**

---